

La Roche-sur-Yon, le 12 mars 2007

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2007

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- |                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| – Claude PERRET         | à | Françoise VIGNAULT                           |
| – Jacques AUXIETTE      | à | Pierre REGNAULT (questions 16 à 43, 45 à 47) |
| – Yann HELARY           | à | Patrick YOU                                  |
| – James VARENNES        | à | Lisiane GUIBERT (questions 3 à 47)           |
| – Jean-Yves DAVIAUD     | à | Monique RODDE                                |
| – Jean-Pierre GALLOCHER | à | Anne LAPORTE (questions 1 à 3)               |
| – Françoise ORCEAU      | à | Madeleine DAVID (questions 4 à 47)           |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2006 est adopté.

Il précise ensuite qu'une modification est à apporter à l'une des questions inscrites à l'ordre du jour :

#### N° 29 – Pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF – Convention générale de financement de la phase 1

- Le titre change et devient : *protocole d'accord* pour le financement de la phase 1.
- La participation financière de la Ville se monte en fait à 2 079 460 euros soit 44 % du coût de cette phase (et non 2 025 280 euros soit 43,5 % comme indiqué dans la synthèse).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux nouveaux arrivants dans les services municipaux :

- M. Mickaël MANCEAU, nouveau Directeur général adjoint des services à la Délégation aux solidarités et au développement social local ;
- M. Daniel MORETTI, responsable du service Conseil municipal-Courrier qui remplacera Mlle Céline CLENET.

...

**Monsieur le Maire** fait l'intervention suivante :

« Pour ce premier conseil municipal de l'année, nous avons souhaité faire un point sur les actions engagées par la Ville en faveur de l'économie et de l'emploi. Un diaporama vous sera présenté dans quelques instants par Monique RODDE, adjointe chargée de l'économie et l'emploi et nous permettra de revenir sur l'éventail des mesures et initiatives prises par la Ville ou par la SAEML ORYON, pour le compte de la Ville.

Loin d'être un catalogue de mesures, cette présentation a pour objectif de lister les actions engagées et à venir sur notre territoire et de rappeler la cohérence des objectifs par rapport aux enjeux territoriaux et économiques de demain.

Nous aurons également, ce soir, l'occasion d'aborder et de débattre sur nos orientations budgétaires, en prévision du vote du budget fin mars. Il s'agit d'un moment fort dans la vie démocratique de notre conseil puisque les orientations qui seront arrêtées permettront d'assurer les choix politiques de l'année 2007 et au-delà.

Si vous me le permettez, je reviendrai brièvement sur quelques points d'actualité qui ont jalonné les dernières semaines écoulées depuis notre conseil municipal de décembre, et sur quelques délibérations qui illustrent des dossiers majeurs à venir.

Au préalable, je commencerai par les grands moments de plaisir et d'émotion qui nous ont été offerts le week-end dernier au cours de la "Folle journée".

24 concerts, des instants intenses et magiques ont ravi les 8 238 spectateurs qui ont rayonné dans la ville dans les 5 lieux qui ont accueillis les musiciens et chanteurs de cette édition consacrée à "l'harmonie des peuples". Notamment les amateurs qui ont à eux seuls rassemblé 1 800 spectateurs. Au total c'est + 15 % par rapport à 2006 !

Je souhaite remercier la Région pour cette belle manifestation ainsi que l'équipe municipale de l'ENMDAD de La Roche, et notamment son directeur, Monsieur POTIE, qui assure localement le pilotage de l'opération.

Le premier point que je souhaite aborder concerne les enveloppes de quartiers qui seront abordées dans le cadre de la délibération 41.

Un travail énorme de réflexion, d'arbitrage et donc de choix a été réalisé par les habitants dans les groupes de quartiers sous l'égide des élus de quartiers.

Ce travail illustre la capacité des citoyens à se retrouver autour de projets d'intérêt général et dans le respect de chacun, de parvenir à allouer des montants à des opérations retenues par le plus grand nombre.

Cet exercice de démocratie directe est difficile et je remercie ici les élus et les citoyens qui ont consacré beaucoup de temps pour y parvenir.

Le résultat est intéressant car il permet, au-delà de mettre des montants en face d'opérations, de faire prendre conscience aux citoyens de la complexité des choix à faire entre « ce qui relève du souhaitable et ce qui relève du possible » !

La délibération qui vous sera soumise après, vous proposera d'affecter plus de 365 000 euros aux projets des 12 quartiers, et illustre la volonté de la Ville de confier aux citoyens les moyens de s'approprier le développement de leur ville.

Le deuxième point concerne les travaux du centre commercial de La Garenne.

Dans le cadre de l'aménagement global du centre commercial de La Garenne, des travaux de rénovation et d'extension des bâtiments sont lancés.

La rénovation de la galerie marchande est prévue de janvier à septembre 2007 avec notamment la reconstruction d'une partie de la structure de la galerie, la construction de terrasses extérieures, la rénovation esthétique et technique avec remise aux normes du site ainsi que la construction des locaux de la Police Nationale (150 m<sup>2</sup>) qui se situeront au niveau haut devant la mairie annexe.

Dans un second temps, il y aura la rénovation du parking (niveau supérieur avec accès mairie annexe et bar) de mai à octobre 2007, intégrant notamment l'installation d'un éclairage public, une meilleure accessibilité de l'espace, le remplacement des garde-corps, la reconstitution des parties végétalisées et des structures de parking. Enfin, il y aura la construction de nouveaux locaux en particulier pour l'agence postale, de septembre 2007 à juin 2008. La Poste, d'une surface de 175 m<sup>2</sup> sera construite en bordure de la rue de Friedland.

Durant la période d'aménagement de ces espaces, tous les commerces et services situés dans la galerie commerciale restent accessibles et ouverts au public, à l'exception de la période de démontage de la charpente actuelle (prévue du 26 février au 8 mars).

L'ensemble de ces travaux s'élève à près de 3,4 millions d'euros, avec une aide régionale de plus de 500.000 euros. Ces travaux s'intègrent dans la revitalisation globale de ce quartier initié par la Ville de La Roche-sur-Yon depuis 2003.

Ce projet de rénovation est une « bonne nouvelle » pour les habitants.

Pas moins de 2 000 clients fréquentent quotidiennement le centre commercial de La Garenne sur un quartier composé de plus de 10 000 habitants.

La galerie commerciale compte une dizaine de commerçants en copropriété.

Un troisième point important : l'extension et la réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides.

La livraison est prévue en février 2008 et représente un investissement municipal de 3,3 millions d'euros. Ces importants travaux réalisés pour le confort des enfants accueillis et pour tout le personnel d'encadrement.

Ce chantier va se dérouler en plusieurs phases d'octobre 2006 au mois de mai 2007 à février 2008.

Une pose de « première pierre » hier, en présence de l'Inspecteur d'Académie, a permis de se rendre compte de l'ampleur du projet et de l'attente des différents utilisateurs, satisfaits par ce projet de qualité s'intégrant parfaitement dans le site.

Un autre point que je souhaite aborder touche à un élément essentiel de notre territoire, j'allais dire à un " organe vital " de notre cité, et je prends volontairement cette image puisqu'il s'agit du centre hospitalier départemental, et de sa restructuration-extension.

Il s'agit d'un projet important de 150 millions d'euro qui, après une longue phase de réflexion et d'étude, entre dès maintenant dans sa 1ère phase opérationnelle et durera 6 à 7 ans. Ce projet dotera la ville d'un hôpital plus moderne, plus accessible, plus fonctionnel.

Il prévoit notamment la création d'un pôle " femme et enfant " consacré à l'univers de la maternité et devrait, à terme, offrir près de 89 lits supplémentaires et permettre de disposer de 85 % de chambres à 1 lit.

Ce n'est pas une " réalisation " municipale, mais la Ville est nécessairement très concernée et prêtera volontiers son concours à la direction de l'hôpital pour faciliter le déroulement des chantiers, et n'exclut pas d'envisager, s'il le faut, d'opérer des cessions de terrains qui seraient utiles à la cohérence du projet et aux besoins qui se feraient sentir au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Une réunion sur l'initiative de la Ville, et en présence du directeur, Monsieur COUTURIER, a eu lieu lundi soir dans les locaux de l'Institut de formation aux professions de santé.

A voir le nombre de citoyens qui se sont déplacés, cette réunion était, à mon sens, utile et pertinente.

L'architecte a pu présenter le projet et échanger sur les modalités d'organisation du chantier.

Je remercie le directeur d'avoir bien voulu accepter de se prêter au jeu des questions et réflexions des usagers-riverains, comme nous avons l'habitude de le faire, suivant une démarche participative reconnue à La Roche sur Yon.

Et je souhaite que, comme nous l'avons proposé en réunion, un comité de suivi composé de représentants des riverains immédiats, de quelques conseillers de quartier, de services de la ville, se mette en place sur l'initiative de Yannick HENRY en coordination étroite avec le CHD et le conducteur des travaux, de façon à anticiper toutes questions légitimes qui se posent sur le suivi d'un tel chantier très important.

Je souhaiterais, à ce propos, féliciter l'ensemble des personnels hospitaliers du CHD qui, grâce à leur dévouement, leur professionnalisme et leur engagement, ont permis au CHD de se classer au 17<sup>ème</sup> rang national des hôpitaux selon l'enquête menée par le magazine "L'Express".

Ce bon résultat vient souligner l'effort du personnel soignant notamment en faveur de la lutte contre les maladies nosocomiales. Qu'ils en soient remerciés.

C'est une bonne chose d'avoir sur notre territoire, un hôpital de qualité qui puisse assurer un accès égal pour tous aux soins performants et reconnus.

Autre point important de ces dernières semaines, et qui touche également à la réalisation d'investissements structurants, c'est la poursuite des discussions sur le contrat de Projet Etat-Région.

Une " réunion des exécutifs " s'est tenue à Nantes lundi après-midi, à laquelle j'ai assisté.

A l'heure actuelle, que pouvons nous dire des négociations avec l'Etat ?

- D'abord, que nous nous réjouissons que le volet territorial – trop faible au plan régional – permette néanmoins à La Roche-sur-Yon de bénéficier de 2 millions d'euros pour le PEM. Nous poursuivons les négociations pour obtenir des moyens sur le futur pôle culturel de la gendarmerie comme cela s'est réalisé ailleurs hors CPER.
- Ensuite, que nous nous félicitons du renforcement du pôle d'enseignement supérieur de la Vendée avec la reconstruction de l'IUFM et la fin de modernisation de l'IUT (4<sup>ième</sup> département) pour un montant de 2.76 millions d'euros
- Cette " consolidation " ne sera toutefois durable que si nous sommes capables de développer la recherche et l'innovation, en lien avec l'université.

C'est pourquoi j'ai demandé au Préfet de Région de prendre en compte le financement d'un centre de transfert technologique en lien avec la plate-forme technologique portée par PARRI 85, et pour laquelle nous sollicitons un financement de 2 millions d'euros.

- Enfin, nous pouvons également nous satisfaire des grands projets de désenclavement ferroviaires retenus qui, au final, permettront à notre ville de recevoir dans les meilleures conditions le TGV.
- Par ailleurs je me félicite que des crédits d'études soient prévus pour la modernisation-électrification de la ligne SNCF La Roche sur Yon-La Rochelle.

Cependant, la vigilance reste de mise et je regrette, pour ma part, que la priorité affichée par l'Etat vers les métropoles, cumulée au fait que les enveloppes aient globalement été réduites – malgré une rallonge récente de 112 millions d'euros au plan régional – ait pour conséquence de délaissier les autres territoires, y compris les villes moyennes comme La Roche sur Yon.

Il nous faut encore obtenir des moyens en faveur de la recherche en Vendée, ou en faveur de nos aînés. Rappelons l'effort tout particulier de la Ville de La Roche-sur-Yon qui gère en propre 5 établissements pour personnes âgées dépendantes.

Nous devons dans un prochain avenir reconstruire la résidence Tapon en un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD) de 80 lits avec une opération " à la clé " de plus de 8 millions d'euros.

Ces négociations visent au final à bénéficier du financement maximal qui nous permettra de mener à bien nos projets structurants, en mobilisant le moins possible nos propres ressources et donc l'argent des contribuables.

Les négociations avec les services de l'Etat ne sont jamais chose facile et je remercie la Région Pays de la Loire de nous avoir appuyé et de peser de tout son poids pour obtenir une contractualisation qui assure au mieux la

défense des intérêts des Yonnais et des Vendéens. Car, par exemple, la défense contre la mer est réintroduite, comme la modernisation de la ligne SNCF St Gilles-Nantes et Fontenay le Comte-Niort, mais aussi le PMPOA pour l'agriculture et des crédits pour les Parcs dont le Parc naturel du marais poitevin.

C'est également l'intérêt des Yonnais qui guide nos orientations budgétaires.

On le verra tout à l'heure, au travers de ses propositions budgétaires pour 2007, La Roche-Sur-Yon conforte son rôle de capitale de la Vendée.

La Ville modernise ses équipements pour améliorer le service rendu aux publics et décide de maintenir le niveau global de prestations et de soutien en direction des associations, mais aussi des habitants à travers la politique de la ville et des quartiers, ce qui signifie en compensation, lorsque l'Etat se désengage, un effort financier supplémentaire de notre collectivité.

Il faut préciser d'emblée que notre politique dynamique sera poursuivie pour 2007 pour préparer l'avenir.

Cette politique ne se fera pas au détriment des Yonnais : la fiscalité locale est stabilisée, et les taux d'imposition resteront inchangés pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

Il faut noter à ce titre que les taux des 4 taxes ont varié pour la part Ville de moins de 3 % depuis 10 ans alors que, durant la même période, les taux globaux des autres collectivités ont augmenté de 25 % pour le Département et la Région et de 182 % pour la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

Par ailleurs, j'ajouterai que le poids des charges financières continue de décroître, l'endettement est maîtrisé en 2006.

Alors que le dynamisme de l'investissement se poursuit, l'encours de la dette du budget principal n'a varié que de 49 euros par habitant en 5 ans, correspondant pratiquement au niveau moyen de la strate.

Avec une épargne nette de près de 2 millions d'euros, la collectivité peut faire appel à l'emprunt pour financer son volume d'investissement sans compromettre ses marges pour l'avenir.

Enfin, je laisserai la place à la présentation du Débat d'orientation économique.

Car si l'on connaît la Ville par son intervention en direction des écoles, de la culture, du sport, on connaît moins, voire pas toujours ce que La Roche-sur-Yon fait en direction de l'économie et donc de l'emploi, et qui est considérable.

En créant des parcs d'activités, elle favorise la venue d'entreprises qui apportent des ressources et des emplois.

En favorisant la création d'entreprises, elle rend possible la réussite des projets individuels et collectifs.

En agissant sur le commerce de proximité, elle favorise l'animation urbaine, en amenant de nouvelles enseignes, elle renforce l'attractivité du chef-lieu.

En 2006, près de 32 hectares auront été commercialisés par la Ville via ORYON, c'est plus de 300 emplois et 800 à terme. Mais c'est aussi un artisanat très dynamique non délocalisable, qui crée de l'emploi sur notre territoire et rend des services nombreux et indispensables.

Ainsi, le "miracle vendéen" n'est pas le fruit d'une "main invisible" ou d'un seul homme. Ne confisquons pas aux Vendéens le fruit de leur travail. C'est d'abord l'œuvre des chefs d'entreprises et de leurs salariés, des artisans et des commerçants et des administrations.

C'est ce qui explique l'essor de La Roche sur Yon et de la Vendée.

Les collectivités sont là pour anticiper, faciliter, favoriser ce développement et la venue des entreprises, et favoriser leur implantation par une action volontaire et audacieuse. Les collectivités sont également aux côtés des salariés lorsque ces mêmes entreprises connaissent des difficultés structurelles.

C'est pourquoi je remercie tout spécialement le Conseil Régional des Pays de la Loire et son Président ici présent, pour son implication et son action en direction de l'entreprise FAGOR, pour trouver ensemble les moyens de pérenniser l'emploi local, face aux tentations de délocalisation.

C'est, nous allons le voir, ce que nous faisons, même si dans ce domaine, contrairement à d'autres nous resterons humbles car c'est difficile, mais déterminés parce que c'est nécessaire. »

**Monsieur le Maire** annonce l'ouverture du débat sur l'économie et l'emploi. Il donne la parole à **M. RODDE**.

« Avant de vous commenter le diaporama relatif au développement économique, je vais vous présenter en quelques phrases le chemin parcouru depuis 2001 en matière économique par la Ville de La Roche-sur-Yon.

Cette voie, tracée depuis bientôt six ans, ouvre une perspective de développement au service de l'emploi. Elle s'affirme sur les réalisations et engagements des mandats précédents.

Elle s'appuie d'abord sur une volonté municipale, sur une politique voulue par notre équipe.

Elle est mise en œuvre par les équipes de notre SEM ORYON (ex SEMYON/Roche Développement), en collaboration avec les services municipaux, et plus particulièrement la DAGU (Direction à l'Aménagement et à la Gestion Urbaine).

Des résultats significatifs ont été obtenus, nous le verrons ensemble, mais ces résultats s'appuient plus globalement sur l'attractivité de notre ville, que ce soit en matière de déplacements, d'équipements culturels et sportifs, de logement, d'accès aux services, bref, tout ce qui fait l'attractivité d'un territoire : l'économie ne se suffit pas à elle-même, elle se nourrit d'autres composants pour se développer.

Si nous devons résumer d'un mot le sens de notre action, ce serait celui-ci : soutenir, soutenir l'esprit d'entreprise, soutenir l'innovation, soutenir l'économie de la connaissance, et soutenir tous les acteurs qui ont tissé notre toile économique au fil des années.

Mais pour soutenir, il faut connaître, observer son marché, sa concurrence. C'est la première tâche de nos services, plus particulièrement de notre SEM ORYON

Ensuite il faut faire une veille sur les bonnes pratiques, sensibiliser, impulser, mutualiser : favoriser l'émergence des réseaux, le développement de l'intelligence collective.

Là encore, ORYON s'y emploie, et nous enregistrons des résultats : PARRI 85 (Plasturgie Automatismes Robotique Recherche Innovation), plateforme technologique, appels à projets filières, implantations dans des zones économiques porteuses pour des entreprises vendéennes, autant de réussites qui servent à fixer une valeur ajoutée spécifique sur notre territoire, de réussites qui font rayonner notre ville centre, au-delà de son bassin d'emploi.

Observer, encourager, promouvoir notre ville et son avenir au travers de sa richesse culturelle, patrimoniale, géographique, présente et à venir, appuyer le tissu existant dans ses projets, et chercher des entreprises à l'extérieur : tel est le quotidien d'ORYON, et j'ajouterai naturellement vendre, remplir nos zones d'activité.

Enfin, je dirai un mot particulier de l'innovation.

Dans un département caractérisé par la prédominance des activités de main d'œuvre, il y a une urgence à tirer notre territoire, là encore en relation avec la politique régionale mise en œuvre par Jacques AUXIETTE, au sein de son schéma de développement économique régional, vers plus d'imagination, de créativité industrielle et scientifique, de haute technologie.

C'est une priorité qu'a fixée Pierre REGNAULT, illustrée par notre adhésion à ATLANPOLE, la technopole régionale.

Il n'y a pas d'innovation sans développement de la recherche, il n'y a pas de recherche et développement sans collaboration avec les laboratoires de l'université.

De la micro-entreprise à la PME, du commerce de centre ville (des quartiers et de la périphérie), à l'industrie et aux services, sans oublier les artisans, de la création à la transmission, nous souhaitons être là pour bien accompagner nos entreprises et nos entrepreneurs, dans toute la gamme de leurs besoins, y compris en matière d'emploi, par exemple avec notre toute nouvelle maison de l'emploi.

Nous souhaitons en fait développer une démarche intégrée de services aux entreprises, car nous pensons qu'elle est un gage de pérennité de notre tissu économique.

Je vais maintenant vous commenter le diaporama qui sera le support de notre débat, Patrick YOU complétant mes propos par la présentation de la Maison de l'emploi. »

(cf diaporama en annexe 1)

**Monsieur le Maire**, commentant le graphique des surfaces foncières vendues dans les zones d'activités, indique que le « pic » constaté pour l'exercice 2006 est bien le résultat d'un travail soutenu et d'une longue préparation lors des quatre années précédentes.

En outre, il rappelle que la création de l'association PARRI 85 est le fruit d'une étude menée en réaction au dépôt de bilan de la société BRANDT. Il s'agissait alors de lancer une dynamique de recherche en faveur des entreprises. On en voit aujourd'hui le résultat éminemment positif.

Il invite P. YOU à poursuivre la présentation du diaporama, sur le volet emploi.

**P. YOU** souhaite apporter quelques éléments chiffrés avant de commenter le diaporama sur l'emploi. Sur les 40 000 salariés recensés dans le bassin d'emploi de La Roche-sur-Yon, un sur quatre travaille dans une entreprise de moins de dix personnes. Par ailleurs, un salarié sur deux occupe un poste dans une entreprise de plus de 50 emplois. C'est, selon lui, le constat de la prédominance de l'artisanat sur le secteur qui posera, à terme bon nombre d'interrogations quant aux reprises des entreprises en cessation d'activités.

En parallèle, il note que le secteur public et notamment les collectivités locales au travers des professions de santé et l'administration publique, demeure le plus gros employeur du bassin d'emploi : près de 40 % des salariés du territoire.

Il s'agissait donc de favoriser le développement économique et, constatant les difficultés de recrutement rencontrées par les employeurs, de multiplier les actions déjà initiées depuis l'an 2000 autour de l'Espace Prévert, saisissant au passage le plan de cohésion sociale 2004 de J.L. BORLOO pour accentuer les pratiques de cette « maison de la formation et de l'insertion ». Celle-ci, réalisée après un diagnostic sur l'ensemble du territoire et répondant aux exigences réglementaires en vigueur pour sa création, vise à réduire le chômage mais aussi redonner des perspectives de développement aux entreprises en déficit de main d'œuvre.

Il tient à préciser également quelques données relatives au chômage et notamment rappeler que les 8 % de chômeurs annoncés au niveau national ne prennent en compte que la catégorie 1 déterminée par le service public de l'emploi. On n'y recense que les salariés immédiatement disponibles et recherchant un emploi à temps plein à durée indéterminée. L'on peut d'évidence et sans polémique, évaluer donc à 4 millions le nombre de demandeurs sur le territoire français. La même évaluation peut être faite sur la Vendée : 6,5 %, et sur notre territoire 6,2 % mais toujours dans la catégorie 1.

Il y a donc toujours mieux à faire et la Maison de l'emploi est là pour y participer. Celle-ci dirige ses actions selon des mots clés précis :

- l'anticipation, par la mise en œuvre d'actions préventives, tels les bilans de compétences ou les validations d'expériences, sur les secteurs de restructuration et l'accompagnement des entreprises en difficulté. A ce sujet, **P. YOU** évoque une action d'envergure autour du plan social FAGOR. Après l'instauration d'une cellule de reclassement et sur les 90 personnes concernées, 60 salariés ont soit retrouvé un emploi soit sont entrés dans des catégories autres que celle citée précédemment.

- la qualité du service aux entreprises.
- l'accueil, l'orientation, la formation, l'insertion et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- la transversalité.

**P. YOU** considère que la phase d'observation et d'anticipation doit être en continu mouvement. Il estime que bon nombre d'acteurs, Région, ANPE, Direction du Travail, ASSEDIC, maîtrisent parfaitement la pratique des diagnostics. Il lui semble important toutefois que ceux-ci soient mis à jour au moins mensuellement. Pour sa part, il pense que la phase d'accès et de retour à l'emploi mérite plus d'efforts. Ces actions sont menées depuis un certain nombre d'années, en collaboration étroite autour de l'Espace Prévert par différents acteurs connus : PLIE, Mission locale... Il souhaiterait que soient appuyés les efforts à développer sur la création d'emplois et d'entreprises. L'observation et l'accueil des entreprises sur le territoire ne suffit pas, il faut aller plus loin et associer l'ensemble des acteurs économiques : ORYON bien sûr, mais aussi les syndicats patronaux et les chefs d'entreprises directement concernés par des difficultés de recrutement afin de « coller » au mieux sur la pertinence des métiers et les offres de formation. Ceci en lien avec la Région.

Cette Maison de l'emploi, à la veille de l'opérationnel, n'est pas seulement un lieu, c'est aussi une méthode, une posture pour mettre en relation l'ensemble des acteurs sur les actions programmées, qui devraient être lancées très prochainement et au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

**Monsieur le Maire** appelle au débat sur ces questions d'importance au cœur même des préoccupations du territoire, tant en créations d'emplois qu'en potentiel de ressources fiscales pour la mise en place des services publics.

**G. COUTURIER** se réjouit de ce « coup de projecteur » sur l'entreprise effectué par la municipalité. C'est, à sa connaissance, le premier depuis six ans. Ce temps consacré à l'entreprise, il le considère comme un hommage, direct ou indirect, aux entrepreneurs. Si l'entreprise est composée de salariés et de techniciens, il ne faut effectivement pas oublier qu'à sa tête on trouve quelqu'un, doté d'une volonté peut-être plus forte que les autres, ou, à tout le moins, qui bénéficie de plus d'opportunités ou de chance. Après avoir rappelé que 233 000 entreprises ont été créées en 2006, dont 36 % par des femmes, et noté que ce chiffre remarquable est en progression de 4 % par rapport à l'an passé, il fait le constat d'un meilleur accompagnement des pouvoirs publics pour favoriser les créations. Un réel effort de simplification a été entrepris, réduisant ainsi un des obstacles majeurs rencontrés par les aspirants à la création.

Considérant que l'on ne peut dissocier l'entreprise de son environnement, ni la création d'entreprises de l'aménagement du territoire, il remarque que le temps de trajet domicile-travail ne cesse de s'accroître d'année en année. Il souhaite donc qu'une réflexion plus cohérente organise mieux, dans l'avenir, l'aménagement des habitats et des lieux d'implantation des entreprises.

Quant à la dynamisation du centre ville, problème récurrent des villes similaires en taille, il croit fermement que c'est l'accroissement de la population, la densification, qui apportera cette dynamique tant attendue.

Autre préoccupation d'importance, celle des zones d'activités et notamment Acti-Sud. Il lui apparaît nécessaire d'inciter au transfert, à la délocalisation de certaines entreprises vers ou au-delà de la zone de contournement, au double bénéfice de retrouver des espaces d'habitat proches et d'enrayer une politique d'éloignement.

Un autre aspect abordé dans la présentation, c'est le renouvellement des générations. Il lui semble que, malgré les aides accordées, les difficultés sont grandes pour les jeunes souhaitant reprendre une entreprise. Il constate également, considérant que c'est une des faiblesses historiques du département de la Vendée, que les entreprises industrielles et artisanales, petites et moyennes, sont majoritairement ancrées dans des secteurs d'activités traditionnelles et que cela risque de ne pas évoluer rapidement. **M. COUTURIER** termine son propos en rappelant, qu'au-delà des chiffres, le chômage reste un enjeu individuel pour ceux qui y sont confrontés. Il demeure étonné qu'après trente ans d'engagement citoyen, il y ait encore autant d'inadéquation entre les besoins des entreprises et les niveaux de qualifications et cela lui apparaît insupportable.

**Monsieur le Maire** indique qu'il partage en partie ces propos. Il donne la parole à P. CEREIJO.

**P. CEREIJO** fait l'intervention suivante :

« Je voulais d'abord souligner tout l'intérêt de parler d'économie dans cette enceinte et puis souligner le travail discret mais efficace et indispensable pour le développement de notre territoire. Je pense que la démonstration est faite que la collaboration entre les collectivités est indispensable quand elles ont la même ambition, c'est-à-dire servir l'intérêt général des citoyens et faire du développement de territoire. Face à la situation de FAGOR, la Région et la Ville se sont mobilisées pour montrer les atouts du territoire et que l'entreprise pouvait compter sur nous. Au travers de cet exemple, on voit là le rôle indispensable de la région dans le domaine de l'économie.

Le panorama que Mme RODDE vient de nous brosser de la politique municipale en soutien à l'emploi et au développement économique fait une large place au développement de la recherche et de l'innovation.

Le passage « de l'économie de main d'œuvre à l'économie de la connaissance », comme elle l'a appelé, n'est pas une nécessité récente : cela fait déjà une bonne décennie qu'économistes, chercheurs et industriels font ce constat, que dans une économie mondialisée, la force des pays occidentaux réside dans leur capacité d'innovation, dans la performance de leur système éducatif, et la capacité créatrice de leurs chercheurs et de leurs entrepreneurs.

On peut regretter que l'Etat, dans ce domaine, n'ait pas pris les moyens à la hauteur des enjeux : il n'y a qu'à voir le malaise des chercheurs, le désarroi des entrepreneurs en quête de soutien dans leurs projets d'innovation industrielle, ou encore la pauvreté des crédits des grandes agences nationales l'ANVAR, l'ADEME, etc, qui sont sensées soutenir l'innovation dans de nombreux domaines.

Je passerai rapidement sur le soutien actif de La Roche sur Yon ces dix dernières années dans le développement de l'enseignement supérieur dans notre ville, vous le connaissez tous. Il a conduit à la construction d'un campus universitaire, à l'implantation de nouvelles formations (départements d'IUT, licences professionnelles), à leur mise en lien avec le monde économique et les autres établissements professionnels et technologiques du territoire, notamment le lycée Kastler.

Tout cela aboutit aujourd'hui à la mise en place de la plate-forme technologique dont vous a parlé Mme RODDE, et à la reconnaissance pleine et entière de La Roche sur Yon dans le paysage de la recherche régionale avec sa participation au pôle de compétitivité EMC2 et à Atlanpole.

Mais je voudrais ajouter que l'économie – et la société – de la connaissance commence dès le plus jeune âge : c'est tout le système éducatif yonnais, scolaire, péri-scolaire et du temps libre, qui est tourné vers cette ambition de donner aux générations, jeunes adultes d'aujourd'hui et de demain, les clés de leur avenir. Ce sont les efforts faits en ce sens depuis de très nombreuses années, et poursuivis, qui nous ont permis de jeter les fondations du développement actuel de notre économie locale et de la recherche. Toutes nos initiatives, en ce domaine, visent à susciter l'envie de créer et de prendre des risques, donner le goût d'entreprendre, que ce soit dans le monde de l'entreprise ou des associations, sur le plan industriel, culturel, sportif, ou autre.

Car toute activité humaine est créatrice de richesse, j'en veux pour exemple récent la Folle Journée, manifestation culturelle portée par une association, mais qui génère des rémunérations d'artistes, des nuits d'hôtel, des déplacements en transports collectifs, de la restauration, des prestations de communication, de sonorisation, des assurances, que sais-je encore ?

Ainsi, et sans parler de l'investissement, dont le lien avec l'économie est évident, c'est l'ensemble des politiques publiques, des collectivités locales comme de l'Etat, qui participe pleinement à l'économie et à la création de richesse sur nos territoires.

Le jour où nous nous apprêtons à parler du débat d'orientations budgétaires qui doit préparer le budget de notre collectivité, c'est, je crois, une chose qu'il est important de garder à l'esprit. »

**M. RODDE** souhaite répondre à G. COUTURIER sur la formation des jeunes aux nouveaux métiers. Elle cite la création d'un groupement d'intérêt public au lycée Kastler qui vise à permettre aux jeunes d'axer leurs formations sur des projets d'entreprises, sur la recherche en termes de nouveaux matériaux ou techniques de production. Elle rappelle que J. AUXIETTE avait fait siennes ces priorités de mettre en adéquation les formations et les besoins des entreprises. Elle constate que les préoccupations présentes de G. COUTURIER rejoignent ces actions engagées de longue date.

**B. VIOLAIN**, en se réjouissant de la tenue du débat de ce soir, est convaincu que ces préoccupations nécessitent une vision large, du local au mondial, par l'imbrication des enjeux. Notant le travail, les efforts accomplis et le volontarisme des élus locaux, il dénonce le décalage important du comportement des entreprises. Reprenant la remarque de G. COUTURIER sur le temps de trajet domicile-travail, il rappelle que bien souvent ces conditions sont imposées par les entreprises elles-mêmes, au motif de la seule rentabilité financière. Il précise qu'en Vendée, les collectivités locales consacrent 400 à 600 euros par habitant, selon les bassins d'emplois, d'aide aux entreprises. Ramenant ce chiffre au nombre de salariés, dans un département déjà touché par les bas salaires, il note qu'ainsi chaque salarié donne aux entreprises l'équivalent d'un mois de salaire.

Par ailleurs, il relève que 65 milliards d'euros ont été versés aux entreprises en aides et exonérations diverses. Or ce sont celles qui délocalisent qui en bénéficient le plus. Cette somme, plus importante que le budget consacré à l'éducation, que les dépenses hospitalières, doit permettre de s'interroger sur la nécessité d'un contrôle de l'utilisation de ces fonds publics et, pourquoi pas défendre l'idée que le non-respect des engagements des bénéficiaires devrait automatiser un remboursement des aides accordées.

La structuration de l'emploi soulignée par P. YOU confirme l'absence de stratégie véritable sur le développement des filières. Il apparaît que la Vendée, certes bien placée dans les taux de chômage nationaux, connaît un taux record de chômage des jeunes, supérieur de 40 % à la moyenne régionale. Les embauches en CDI baissent tandis que l'intérim progresse de plus de 14 %.

Un autre frein au développement économique se retrouve dans la déqualification des diplômés, tant de jeunes diplômés n'obtiennent que des emplois précaires ou disqualifiés. Ceci nécessite que tous ces aspects d'avenir interrogent sur la place et le rôle de l'entreprise dans la construction de la société, entre course aux résultats et développement humain.

**M. NARIOO** estime que les interventions de ce soir ont traité principalement des entreprises industrielles et commerciales. Selon lui, l'activité économique englobe également les activités des entreprises agricoles, culturelles, touristiques et sociales. La valeur ajoutée provenant surtout de celles qui font de la production de base. Il appelle donc à s'y intéresser tout particulièrement. Reprenant ensuite les propos de G. COUTURIER, il estime quant à lui que le présent débat ne peut être qualifié de premier du genre. En effet, sauf à considérer que l'action économique des collectivités locales doit se borner à construire des zones d'activités et d'accorder des subventions, tout ce que réalise la Ville dans les domaines de l'aménagement, la création d'infrastructures, le

maintien des services publics performants, l'habitat, le scolaire et la santé, relève bien d'un accompagnement du développement économique et celui-ci est donc l'objet d'un dialogue permanent. Quant au choix entre un appui prioritaire aux nouvelles activités ou un soutien à l'évolution des entreprises existantes, il y a là un débat en soi. L'essentiel s'avérant être la qualité du résultat.

**J. AUXIETTE** considère que la présentation de ce soir est particulièrement intéressante en ce qu'elle met en avant la cohérence de la politique municipale : les actes répondent au discours. Il souligne également la complémentarité des actions menées par le conseil municipal aux côtés du conseil régional et y relève une continuité assurée sous la responsabilité de P. REGNAULT, en collaboration avec ORYON. Il est vérifié que ces actions n'ont de sens qu'inscrites dans la durée et que la dynamique doit s'accompagner d'un partage des objectifs, des orientations et surtout du cap fixé. De ce partage de convictions doit naître un sentiment d'appartenance au territoire : au travers de la culture d'abord, et il cite en exemple l'organisation des « Folles journées » dans de nombreuses villes de la région, et au travers de l'habitat, élément fondamental de la construction territoriale qui satellise également les progrès des infrastructures sociales et économiques. A titre d'exemple, il évoque la rénovation du CHD, démarche ambitieuse mais réaliste, indispensable à la structuration de l'agglomération mais aussi à la solidité de l'armature hospitalière des Pays de la Loire. Persuadé pour sa part que l'Etat n'aurait pu financer un établissement en dehors de la ville, projet inconcevable dénoncé en son temps, il estime que les services médicaux ont logiquement leur place en agglomération. Poursuivant sur le « contrat de projet » qui mobilise les différents acteurs de la concertation, il dit son sentiment partagé entre le constat plutôt positif du nombre de projets pris en compte, notamment pour la Vendée, et la pénible obligation de lutte contre les retards et les gels de crédits. L'investissement de l'Etat atteint presque les 500 millions d'euros, à comparer avec le même investissement au niveau régional annuel voté dernièrement. Il lui paraît donc déplacé que l'on puisse affirmer que la Vendée est mal traitée. Outre le fait que les orientations de ces contrats sont définies par le gouvernement en application des priorités européennes actuelles, telles l'innovation économique, la recherche, l'enseignement supérieur et les transports collectifs, il lui semble important de souligner combien la Ville de La Roche-sur-Yon, exerçant son rôle de stratège en qualité de chef-lieu, évolue dans le contexte d'une intercommunalité sclérosée. A l'évidence, martèle **J. AUXIETTE**, ces sujets nécessiteraient d'être traités dans le cadre d'une dynamique de solidarité territoriale. On ne peut que regretter les choix retenus par l'assemblée départementale qui, s'ils peuvent être intéressants dans une perspective d'enrichissement des connaissances historiques vendéennes, n'apportent rien pour préparer l'avenir des emplois au niveau du territoire, et à aucun moment le conseil général n'a consacré l'ombre d'un projet lié au pôle de compétitivité, à l'innovation, la recherche ou la formation. Pour **J. AUXIETTE**, c'est le vide absolu, et si la Vendée est tout de même très dynamique, ce n'est certes pas grâce aux pouvoirs publics du niveau départemental.

**Monsieur le Maire** remercie J. AUXIETTE, Président du conseil régional, pour avoir recadré justement le débat. Il annonce qu'il aura l'occasion de s'exprimer également sur ce sujet en réunion du conseil général car il constate qu'on y met en œuvre une stratégie de politique financière, contraire à celle de la région, ce qui s'avère négatif pour la Vendée. Il confie cependant avoir noté, à la précédente réunion du conseil communautaire, une évolution dans les préoccupations des élus ruraux. Ceux-ci souhaitent en effet la réalisation d'une piscine intercommunale. Tout en appuyant la démarche, il interprète cette position comme un signal d'évolution de certains élus dans leur compréhension des bénéfices de la coopération.

Pour le présent débat, **Monsieur le Maire** manifeste son approbation sur bon nombre des exposés entendus, il rappelle qu'à chaque séance de conseil, il y a systématiquement des interventions sur l'emploi et le développement économique.

Quant à la question du centre ville, il réaffirme son importance stratégique. Ce dossier est depuis longtemps engagé, la Ville ne peut tout réaliser en même temps, mais elle reste tenace pour le développement et l'aboutissement des projets qui y sont liés. Prenant l'exemple des Galeries Lafayette, il évoque le traitement particulier accordé à ce dossier et les démarches effectuées directement auprès de la direction générale de ce grand magasin pour aider au maintien de cette enseigne à La Roche-sur-Yon alors que d'autres villes, dont Saint-Etienne, s'en trouvaient privées.

Puis il aborde la question des anciennes zones commerciales. Il partage la réflexion de G. COUTURIER sur ce sujet. Il est évident que certaines entreprises situées sur le territoire ont tout intérêt à être déplacées, que ce soit en terme de nuisance sonore ou de pollution. Cependant, il convient d'organiser ces mutations de manière responsable : en protégeant à la fois l'entreprise et l'emploi, et en créant de bonnes conditions de délocalisation, ce qui est en cours pour certaines d'entre elles. Il conviendra de requalifier ensuite ces zones, bien évidemment. Acti-Sud, principale zone d'activités de La Roche-sur-Yon et les autres sont une richesse pour l'avenir. Là ou ailleurs, comme dans le pentagone, il y aura des délocalisations mais celles-ci ne s'effectueront qu'avec l'accord des chefs d'entreprise et à la condition expresse de trouver les solutions les mieux adaptées.

Il juge que la complexité de notre société est une des composantes de l'inadéquation des offres et des demandes en terme d'emploi. Même si beaucoup de sujets ont été évoqués, on aurait pu ici parler également de la pépinière qui a accueilli à elle seule 420 entreprises et qui rayonne, par sa certification AFNOR, bien au-delà des murs de la ville. A évoquer également : les chiffres comparés des années 2003 et 2006 du nombre des emplois à La Roche-sur-Yon, de 39 399 à 42 379, c'est-à-dire plus de 2 980 rien que sur la ville. Au niveau du Pays Yonnais, plus de 56 % d'augmentation en trois ans. Les emplois de La Roche-sur-Yon représentent donc 24 % du nombre des actifs en Vendée. Il y a là une démonstration que la Ville doit continuer à amplifier cette dynamique. Il remercie donc tous

ceux qui travaillent à cette dynamique : en interne, les services municipaux, sous l'autorité de M. MILCENT, au niveau d'ORYON, sous l'autorité de M. COULAIS qui a impulsé une logique de filière dépassant la simple logique territoriale. Il se félicite à la fois du travail réalisé et d'une certaine unanimité du conseil municipal autour de ces enjeux. La création de richesse et d'emplois est une préoccupation partagée et ceci donne encore plus de force pour les réalisations de la Ville.

**Monsieur le Maire** remercie alors tous les intervenants qui ont alimenté ce débat et propose de passer à la présentation des dossiers de l'ordre du jour.

## **1. Cession de l'usine relais n° 30 D à la société HERVE THERMIQUE – Centre d'activités René Coty – Zone Acti Sud**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession du bâtiment relais 30 D, centre d'activités René Coty, zone Acti Sud, au profit de la société Hervé Thermique pour l'exercice de son activité de conception, de réalisation, de maintenance en génie climatique, génie électrique, co-génération, et le développement de son agence yonnaise. Le bâtiment est implanté sur une parcelle de 1 198 m<sup>2</sup>. La cession comprend également une parcelle attenante de 128 m<sup>2</sup>. Le prix net vendeur est fixé à 196 950 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **2. Cession d'une propriété bâtie à la société ACR – Zone d'activités des Ajoncs**

*Rapporteur : Monique RODDE*

La société ACR (spécialisée dans l'aménagement, le stockage de mobilier et l'équipement de cuisine de restaurant) souhaite acquérir une propriété bâtie d'une contenance de 2 525 m<sup>2</sup>, située dans la zone d'activités des Ajoncs pour y installer ses bureaux.

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette cession pour un coût de 40 000 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Après avoir rappelé que le sujet économique est loin d'avoir été épuisé, et que l'assemblée ici réunie aura encore à en débattre, **Monsieur le Maire** donne la parole à A. LEBOEUF pour la présentation des orientations budgétaires de l'exercice à venir.

## **3. Débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif 2007**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

L'article 2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Les orientations budgétaires 2007 s'inscrivent dans le prolongement de la stratégie financière conduite depuis 2001. Pour la cinquième année consécutive, il est proposé de stabiliser les taux de la fiscalité.

Les concours financiers de l'Etat ont été évalués à partir du contrat de croissance et de solidarité, reconduit à nouveau en 2007.

En ce qui concerne le Budget Principal, le montant des recettes de fonctionnement serait d'environ 8,3 M€. Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 73,5 M€ comportant des charges de personnel maîtrisées, des dépenses de gestion des services ainsi que des frais financiers contenus.

L'encours de la dette, budget principal, au 01/01/2007, s'élève à environ 65,6 M€, encours majoré de 0,52 M€ en comparaison du BP 2006.

Au titre du Budget Principal, le programme d'investissement 2007, hors restes à réaliser 2006, devrait s'élever à environ 28,4 M€ dont 9,1 M€ de crédits de paiement 2007 relatifs aux autorisations de programme en cours. Pour financer ces investissements, en complément de l'épargne nette dégagée et des diverses ressources propres définitives, le recours à l'emprunt est prévu à hauteur d'environ 15,9 M€.

**A. LEBOEUF** commente le diaporama sur le débat d'orientations budgétaires. (cf annexe n° 2)

**Monsieur le Maire** remercie A. LEBOEUF pour cette présentation complexe. Il relève quant à lui que l'évolution des dotations de l'Etat s'élève pour l'année 2007 à 0,45 %. Toutes les collectivités seront donc confrontées à cette sévère réalité. Il ouvre alors le débat et donne la parole à **F. GRIVEL** :

« Notre débat d'orientations budgétaires, reflet de préoccupations locales, s'inscrit bien évidemment dans un contexte national d'agressions continues contre les finances locales, agressions confirmées par la loi de finances 2007 en ce qui concerne l'étranglement financier des collectivités territoriales.

L'année 2007 poursuit la tendance engagée, particulièrement au niveau des recettes, et déstabilise la solidarité dans ses fondements de rééquilibrage des inégalités. Les collectivités locales, dont les capacités de financement sont inégales, sont abandonnées à des financements incertains. Pour inverser cette tendance à la désorganisation des solidarités, il faudrait par exemple prévoir l'extension de la base d'imposition de la taxe professionnelle aux actifs financiers des entreprises. Depuis l'annonce du projet de loi de finance 2007, en juin dernier, le profond mécontentement des élus locaux s'est exprimé dans de nombreux domaines. La protestation des associations d'élus a permis la suspension provisoire de quelques aspects nocifs du projet ainsi que cela nous a été indiqué dans le rapport introductif. Le contrat de croissance et de solidarité a été reconduit pour 2007 sans certitude pour 2008. Les ressources des collectivités sont rognées, le gouvernement instaure le plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée et, de plus, la fiscalité locale va faire les frais du bouclier fiscal instauré au profit des plus aisés. L'urgence d'une réforme de la fiscalité est manifeste. Il n'est pas possible de continuer à restreindre l'autonomie des collectivités locales, tant du côté des recettes que du côté de leurs nouvelles responsabilités consécutives au désengagement de l'Etat. Il est nécessaire de changer la donne des finances et de la fiscalité locale.

Les élus communistes et républicains proposent en particulier la taxation des actifs financiers au taux de 0,5 % ; cela rapporterait 25 milliards d'euros. Aujourd'hui la sphère productive est surtaxée par rapport à la sphère financière. Le soutien à l'emploi est important et il ne s'agit pas de pénaliser l'économie réelle, les entreprises qui font de la recherche, de la formation, les artisans. C'est pourquoi nous proposons de moduler la taxation des actifs financiers en fonction des efforts faits pour l'emploi et la formation. Ainsi que le souligne André CHASSEIGNE, député communiste du Puy-de-Dôme, cette recette réelle financerait un fonds de péréquation vertical permettant de s'attaquer aux inégalités territoriales avec des recettes de l'Etat.

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose, cette année encore, de stabiliser les taux de la fiscalité. C'est une orientation respectueuse des contribuables, qui va de pair avec l'engagement concret de la Ville dans le sens de dépenses d'intérêt général, traduisant son action en faveur du maintien et du développement de l'emploi. Les actions réalisées au niveau local, essentielles pour le quotidien des habitants et liées à la défense du service public, se construisent à La Roche-sur-Yon par l'engagement citoyen et la démocratie participative.

Pour citer à nouveau André CHASSEIGNE, « même une question comme celle des finances n'est pas la chasse gardée des élus ou des experts, c'est l'affaire de tous ».

#### **G. COUTURIER** fait l'intervention suivante :

« Derrière ce terme d'orientations budgétaires, il faut lire « débat d'orientation politique » dans le sens le plus noble du terme, le budget n'étant que l'illustration, le support financier d'une politique, c'est-à-dire le projet pour la cité.

C'est pourquoi je vais rester au niveau local pour l'essentiel. D'abord, je me réjouis du dynamisme des habitants et des entreprises sur notre territoire. Vous le soulignez pour la première fois et considérez, comme je le pense depuis longtemps, que ce sont eux qui portent et permettent le dynamisme de la ville et non l'inverse. Vous avez accompli une révolution quasi copernicienne.

En revanche, ce qui me semble manquer dans ce débat, c'est les perspectives à moyen et long terme d'aménagement de la cité à partir d'un certain nombre de faits : en un mot la recherche de cohérences.

— Le vieillissement de la population, même si la ville apparaît jeune en regard d'autres villes du département, la question des structures d'accueil des plus dépendants physiquement et psychiquement est posée. Le nombre des plus de 85 ans va doubler d'ici 20 ans. Quelles infrastructures d'accueil institutionnelles pour la dépendance physique, quelles infrastructures pour les malades d'Alzheimer ?

Vous nous parlez de la restructuration et de la modernisation du Foyer Tapon indispensable mais après ? Quelles sont vos lignes directrices pour l'accueil demain de nos aînés ?

- Est-ce le pari que des structures privées répondent aux besoins de demain comme à Richelieu ?
- Est-ce l'engagement dans des structures mixtes gérées par une SEM ou des structures publiques/privées ?
- Est-ce une relance par les collectivités locales de la politique de construction que nous avons connue dans les années 1970 ?

— Le contournement Sud : Je ne reprendrai pas les propos tenus dans le précédent débat sur l'actualité économique mais cette opération, qu'on le veuille ou non, pose la question de la Zone Acti Sud. On a envie de débattre du devenir de cette zone d'activités économiques et du déplacement progressif de ses entreprises pour redonner à l'habitat des espaces en pleine proximité déjà de l'habitat existant, l'exemple de GAM VERT illustre mon propos. Nous avons là un espace d'expansion de l'habitat de la ville à la condition de déplacer, dans le cadre d'une volonté politique forte d'aménagement du territoire, certaines de ces entreprises au-delà du contournement. Cela se projette sur le moyen et long terme.

— L'électrification de la ligne TGV pose certainement la question du pôle d'échange multimodal et cela vous l'avez prévu, mais aussi la création d'un quartier d'affaires et de logements de standing, alors que vous avez préféré y implanter des administrations (agriculture et gendarmerie) dont nous avons dit à l'époque qu'une implantation était préférable plutôt en périphérie de ville.

— La progression des naissances dans toute la France et en particulier l'Ouest et en particulier en Vendée, pose à notre ville la question de sa politique en matière de création de places de crèche. Vous nous proposez l'accueil petite enfance de l'Ilot Bacqua en 2008 pour 30 enfants et c'est bien sauf que cette structure va servir pendant plus d'un an d'opération tiroir pour la rénovation de la crèche Ramon. C'est en 2009 – 2010 qu'une légère augmentation de places de crèches interviendra pratiquement soit plus de 10 ans après le redémarrage

démographique de notre pays. Nous avons là une divergence d'appréciation des besoins et de la réponse à y apporter.

- L'aménagement du quartier de la Maronnière : la Ville va avoir l'opportunité, comme elle ne l'a sans doute jamais eue, de penser sur une durée suffisamment longue l'aménagement total d'un quartier. Nous souhaiterions que cette opération soit exemplaire en terme de qualité environnementale. Il conviendrait que vous en fassiez une vitrine de ce que peut être l'urbanisme d'aujourd'hui dans une ville historique comme la nôtre.
- L'eau ou plus exactement la gestion du service d'eau et d'assainissement. Sans reprendre les interrogations pertinentes d'une association sur votre politique d'investissement, la question de la fin de contrat avec Véolia et surtout de la suite à donner, se pose. La gestion de l'eau par la Ville en régie municipale ou par délégation à une entreprise privée extérieur est également posée. On devrait en trouver l'annonce dans le DOB 2007 car elle concerne l'ensemble de la population et demande des études spécialisées préalables.
- L'aide à la création d'entreprises : 233 045 entreprises créées en 2006 : + 3,7 %, 36 % par des femmes, et 86,5 % sans salarié.  
Aides indirectes de la commune à travers les ateliers relais et de ce point de vue là, la Ville est intervenue parfois de façon coûteuse sur des transformations de bâtiments qui nous ont interrogés mais que nous avons soutenues. En revanche, vous êtes frileux sur les pépinières d'entreprises ; la taille de notre ville, le dynamisme de jeunes entrepreneurs, les formules de parrainage doivent être soutenues par la ville à travers une deuxième pépinière annoncée en 2006 autour des activités du pôle de compétitivité automatisme et plasturgie mais qu'on n'a pas retrouvée dans les vœux et les orientations budgétaires. Nous sommes en retard et de ce point de vue là, entre la restauration coûteuse en investissement et en exploitation des Ecuries des Oudairies et la création d'une nouvelle pépinière, le choix pour nous est clair.
- La restauration scolaire : une politique de santé publique agressive. Comme vous le savez, l'obésité représente actuellement un réel problème de santé publique. Selon la dernière étude « OBEPI 2006 » l'obésité concernerait 12,4 % de la population adulte de + de 15 ans soit 5,9 M de personnes. Quand on pense à l'obésité on pense naturellement aux enfants, à leurs habitudes alimentaires, à ceux qui ne mangent pas équilibré pour des questions d'habitudes, de goût et de coût aussi. Et là on a naturellement envie d'engager avec des professionnels : médecins, spécialistes des maladies métaboliques, diététiciennes, psychologues, nutritionnistes, une réflexion de fond sur le rôle des cantines scolaires et sur les tarifs des repas pour que la collectivité apporte une contribution décisive à ce problème majeur de santé publique.
- Beautour : Dans la liste des projets qu'on laisse pourrir faute de réelle volonté politique : Beautour, un parc, des bâtiments, des terres, des collections. La valse-hésitation des uns et des autres conduit la Ville à proposer, l'été dernier, d'acheter au Muséum d'Histoire Naturelle, pour une bouchée de pain, quelques hectares autour d'une ruine. Mais pour quoi faire ? Nous avons imaginé dans notre programme de créer autour de Beautour un écopôle, c'était en 2001. Que propose aujourd'hui la Ville ? Quel projet derrière cet achat ? Silence, on cherche sûrement une idée. Que de temps perdu, que de propositions des amis de Beautour, méprisées. Un dossier à l'évidence trop longtemps négligé.
- Salles de spectacles et manifestations diverses. Vous avez annoncé lors des vœux l'étude d'une salle de 600 à 500 places pour les musiques actuelles. Nous avons actuellement Fuzz'Yon (300 places), le Manège (800 places), les Halles des Oudairies (2 à 5000 places), sans oublier l'inconnue de Vendespace (2000 à 5000 places) et l'ouverture récente à Nantes du nouveau Zénith (8500 places) en décembre 2006. On aimerait, plutôt que des effets d'annonce aux vœux, débattre de votre politique tout azimut de salles pour les manifestations qu'elles soient culturelles ou autres. Une clarification et un débat s'imposent sans oublier la rénovation attendue de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche.

J'aurais pu aborder :

- la politique de réserves foncières et la maîtrise du coût des terrains à bâtir pour les primo-accédants.
- la politique d'exonération des impôts fonciers et de modulation de la taxe d'habitation en fonction des charges de famille jamais présentée et débattue au fond.
- le cinéma du centre ville et le projet municipal du Concorde.
- l'espace des Oudairies où la présence d'une boîte de nuit et d'un espace famille coûteux ne constituent pas un projet ambitieux d'ensemble.

J'arrête là les questions qui entre nous font débat et qui nous conduisent à souhaiter un autre budget pour une autre politique. »

**M. LABROUSSE** réagissant à l'intervention de M. COUTURIER, revient sur l'obésité. Ce phénomène, déclare-t-elle, s'amplifie et nécessite la fédération des énergies pour en contrecarrer les effets sur les populations. Ainsi bon nombre d'acteurs se sont rassemblés pour réfléchir au problème : le réseau des « villes santé », le CMR, l'ADEF, les maisons de quartier et la délégation de la Solidarité. De nombreuses actions ont été mises en place, petits-déjeuners pédagogiques, consommation de fruits et autres réflexions sur les conduites alimentaires vers les enfants évidemment, mais surtout en direction des parents. L'organisation prochaine d'un forum sur le sujet et le nombre de sollicitations dont la Ville fait l'objet par d'autres collectivités montrent combien La Roche-sur-Yon est impliquée à apporter sa technicité et son énergie.

**P. CERREJO** s'exprimant sur la question de l'obésité rappelle combien la Ville est sensible à ce problème. Elle en veut pour preuve le choix fait d'une préparation de repas équilibrés, offrant qualité et diversité par le Centre

Municipal de Restauration. Ceci complété par des actions de prévention et d'information des publics, mais également par une politique d'accès pour tous à la restauration scolaire. A ce titre, l'application du système de quotient familial, preuve de l'ancrage à gauche de l'actuelle majorité, autorise une offre d'équilibre dans l'accès des enfants à une restauration saine, démarche supplémentaire de lutte contre l'obésité.

**J. SOULARD** fait l'intervention suivante :

« Le débat d'orientations budgétaires, s'il n'est pas le budget que nous voterons en mars, est néanmoins un moment important qui nous permet d'affiner notre volonté d'agir en direction des Yonnais, que ce soit en terme de projets mais aussi en terme de qualité de services rendus.

Qualité de services rendus : voilà bien un axe fort de notre politique et, plus que des mots, ce sont bien des actes que nous pouvons mettre en face.

La restructuration du CTM, réalisée en parfaite concertation et collaboration avec les agents eux-mêmes, permet, aujourd'hui, avec la création du Service d'Intervention Rapide, de répondre efficacement et dans des délais très courts à toutes les urgences qui sont le quotidien d'une ville. Mais la création de ce service permet aussi aux autres secteurs du CTM d'avoir une action plus régulière et programmée en matière de maintenance, que ce soit de nos bâtiments, de nos voiries ou de nos réseaux.

En effet, les efforts importants qui ont été engagés dans l'entretien et la maintenance de notre patrimoine, s'ils sont indispensables pour toujours améliorer le service rendu au public, participent aussi à notre maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'effort déjà engagé en matière de développement durable devra être accentué, ainsi dans chaque restructuration ou construction de bâtiments, le choix des matériaux, des énergies nouvelles, mais aussi des sources d'économie des consommations, doit être réfléchi et orienté avec toujours le souci de la préservation de notre environnement.

Le travail déjà engagé sur l'éclairage public, et qui doit nous conduire vers des réductions ou tout du moins vers une stabilité des consommations, malgré l'augmentation continue de notre réseau, doit être poursuivi (je voulais d'ailleurs rappeler ce que peu de monde sait : la Ville de La Roche-sur-Yon est à la pointe en matière d'éclairage, ainsi les leds, source de lumière beaucoup plus économe, qui ont été installées sur la Maison Gueffier, étaient la première installation au monde sur site).

Enfin, des initiatives comme celle prise en matière de lavage des sables issus du balayage des rues est exemplaire, elle nous permet de réduire nos déchets, de recycler des matériaux et de réduire nos dépenses de fonctionnement, puisque ce processus revient moins cher que le dépôt classique en décharge. Dans d'autres domaines, de telles initiatives sont possibles et seront réalisées.

Enfin, nous l'avons vu, notre ville se développe et son dynamisme n'est plus à démontrer, il nous faut donc agir encore et de plus en plus en matière de logement. A la fois par notre intervention financière auprès des bailleurs sociaux pour leur permettre d'équilibrer leurs programmes, mais aussi par la négociation avec les promoteurs privés pour maîtriser au mieux les coûts, à la fois des fonciers mais aussi des logements.

Nous devons aussi mettre les moyens nécessaires pour que les futures zones d'habitat, et je pense plus particulièrement à La Maronnière, permettent, par leur conception, leur mixité de type d'habitat, à chacun de trouver le logement qui correspond à ses aspirations et ses revenus, tout en ayant une approche très volontariste en terme de développement durable.

Ceci se réalisera en concertation avec le comité de suivi et les conseils de quartier, le but est de créer une zone d'habitat exemplaire et surtout accessible au plus grand nombre.

Voilà, monsieur le Maire, chers collègues, en quelques mots, des orientations importantes qui nous permettront de poursuivre le développement de notre ville et d'augmenter la qualité du service rendu aux Yonnais. »

**F. CARITAN** connaît l'attachement de M. COUTURIER à la politique d'accueil de la petite enfance, elle en partage l'intérêt. Elle précise que la natalité à La Roche-sur-Yon est plutôt stable, a contrario des augmentations constatées sur le reste du territoire. En outre, il doit être considéré que les crèches collectives ne sont pas les seules réponses adaptées aux désirs des familles ; les assistantes maternelles, soutenues par le relais « parents/assistantes maternelles », répondent également aux attentes des parents. Tout ceci pour montrer combien la Ville est attentive au sujet, aménageant les pratiques d'accueil régulier ou occasionnel, génératrices de l'élargissement des capacités des établissements, réhabilitant plusieurs sites, comme « Les Jaulnières », et élargissant sa démarche emploi pour, à terme, permettre l'ouverture de 10 places supplémentaires à la crèche Ramon.

**G. BOURMAUD** revient sur le contexte dans lequel le présent débat d'orientations budgétaires évolue. Il lui semble évident que les difficultés rencontrées par les collectivités locales ne cessent de croître :

- extension et développement des compétences, par exemple l'inflation des normes de sécurité ;
- frais de fonctionnement élevés, notamment par les coûts liés au personnel. La pression démographique de la pyramide des âges influe encore fortement sur le GVT (glissement vieillesse technicité).
- la transformation d'impôts en dotations de l'Etat, illustrée par la part salaire de la taxe professionnelle ;
- l'impossibilité de définir des taux ou des tarifs ;
- la volonté de l'Etat de réduire son déficit se fait au détriment des dotations vers les collectivités.

Ces phénomènes annoncent que, de plus en plus, les collectivités locales avancent vers une réduction des dotations alignées sur le taux de l'inflation ; elles ne bénéficieront plus du transfert de l'évolution du produit intérieur brut.

Sur La Roche-sur-Yon, la situation s'alourdit encore des relations avec le Département. On peut souligner les insuffisances de financements croisés et les choix pénalisants adoptés par cette instance dans ses compétences facultatives.

Malgré tout, la Ville maîtrise son endettement tout en poursuivant son programme d'investissement, ce dont on peut se féliciter.

Pour terminer son propos, il s'adresse à G. COUTURIER en s'étonnant du soutien que celui-ci apporte aux remarques de l'association « La facture d'eau est imbuvable ». **G. BOURMAUD** rappelle que la Ville maintient ses taux, ce que ne fait pas l'Agence de l'eau qui, par une augmentation de 45 % de la redevance anti-pollution, va alourdir notablement la facture des contribuables. D'autres villes adoptent le même procédé, allant, pour certaines d'entre-elles, jusqu'à baisser le taux pour compenser la mauvaise conduite de l'Etat via ses Agences de l'eau.

**M. DAVID** souhaite rappeler que, malgré la constitution en groupe de l'équipe d'opposition, certains propos n'engagent que leurs auteurs et il ne saurait être question, pour la sérénité des débats, d'entendre certaines allusions à des journaux de campagne dans la présente enceinte. Saisissant ensuite l'opportunité du débat d'orientations budgétaires, elle entend exposer une proposition concrète dans le domaine du logement : « le corps de garde de la SNCF, sur l'ancien dépôt, devenant vacant, ne serait-il pas judicieux que la Ville ou ORYON s'en porte acquéreur pour y réaliser des unités de logements ? »

**P. YOU** estime important de donner du sens au présent débat d'orientations. Certes les difficultés sont grandes et l'Etat se désengage tant que les collectivités locales, c'est le cas de La Roche-sur-Yon, pallient ses carences par une politique d'investissements inversement proportionnelle aux retraits constatés. Il y a une grande volonté de développer, malgré le poids des charges qui pèsent sur la ville, tous les secteurs liés à l'emploi, au développement économique, mais également tous les services liés à la personne et bien évidemment au secteur environnemental. C'est là le choix d'une politique à laquelle souscrit complètement le groupe des élus Verts.

**F. VIGNAULT** invite G. COUTURIER à reprendre son intervention du 8 novembre 2006 : elle confirme que la réhabilitation du Foyer Tapon n'est ni envisagée, ni envisageable.

**Monsieur le Maire** se félicite de la qualité des échanges. Il confie que les préoccupations d'avenir sont présentes dans tous les esprits et évoque ainsi le projet Pentagone 2020. Revenant au contexte budgétaire, il regrette cet accroissement des difficultés pour toutes les collectivités territoriales, mais particulièrement pour les petites communes, imposé par le comportement irresponsable de l'Etat. Malgré les obstacles, la Ville de La Roche-sur-Yon avance, elle investit dans de nombreux domaines, à un rythme constant, preuve d'une maîtrise des objectifs, avec les efforts énormes des services et des partenaires. Du centre technique municipal aux installations sportives, des résidences pour personnes âgées à l'accueil de la petite enfance, du devenir de la gestion de l'eau et de l'assainissement aux projets d'équipement en bureaux sur le quartier de la gare, tous ces projets avancent et démontrent la dynamique engagée. Citant le volet culturel, il évoque l'étude engagée autour des salles de spectacles dans le territoire yonnais, certain qu'il s'en dégagera des lignes de conduites pour l'avenir qui tiendront compte du niveau des équipements actuels et de la nécessité de ne pas promouvoir des projets qui se concurrenceraient, tout en offrant l'opportunité du meilleur développement culturel local. Enfin, terminant sur le dossier « Beautour », il entend montrer combien la Ville est attentive aux résultats de ses démarches initiées auprès du Muséum de Paris et veille à ne pas reproduire les mêmes erreurs, les mêmes choix d'abandon que le Conseil Général. La Ville prendra donc ses responsabilités en temps utile.

#### **4. Contrat urbain – Volet cohésion sociale 2006 – Avenant**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Lors de la commission permanente du 18 décembre 2006, la Région a approuvé l'avenant au contrat urbain permettant d'accorder à la Ville un financement de 531 570 € et de mettre en œuvre les actions 2006 du volet de cohésion sociale. Il appartient au conseil municipal d'adopter le présent avenant.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **5. Réalisation d'un programme de 25 logements à caractère social – Rue du Maréchal Juin**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

##### **A – Participation financière de la Ville**

L'OPDHLM de la Vendée lance la réalisation d'un programme de 25 logements à caractère social, rue du Maréchal Juin. Afin de permettre l'équilibre financier de cette opération et dans le cadre de sa politique de soutien à l'amélioration du parc social, la Ville souhaite attribuer une participation financière de 53 926 € à l'OPDHLM de la Vendée. Le conseil est appelé à se prononcer sur cette mesure.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **B – Garantie d'emprunt à l'OPDHLM de la Vendée**

Afin de financer ce projet, l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- type de prêt PLUS
- montant 1 450 000 euros
- garantie accordée 30 % soit 435 000 euros
- durée totale 35 ans
- taux d'intérêt annuel 3,75 %

Il est demandé au conseil d'approuver cette garantie d'emprunt.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le Maire** souhaite préciser que, si la Communauté de Communes du Pays Yonnais a respecté son engagement, c'est parce que la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé 75 % des logements sociaux au lieu des 63 % initialement prévus.

## **6. Garantie d'emprunt à la SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH pour le financement de 6 logements locatifs – Rue Foch**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Il est proposé au conseil d'accorder sa garantie à 30 % à la SA d'HLM Vendée Logement esh pour un emprunt de 270 000 € (soit 81 000 €) à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur 40 ans au taux de 3,75 % pour le financement de six logements locatifs, rue Foch à La Roche-sur-Yon.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **7. Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par jugement en date du 6 juin 1995, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte à l'encontre de la société coopérative d'intérêts collectifs agricoles AGRI-SERVICE, suivie d'un plan de cession arrêté par jugement du 4 juin 1996. Par jugement en date du 14 avril 2002, la clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée après cession totale. La Ville de La Roche-sur-Yon ayant accordé sa garantie pour un emprunt contracté en 1988 par la société AGRI-SERVICE pour l'aménagement de ses locaux a dû effectuer le paiement de la somme de 49 066,86 euros en lieu et place de ladite société. Un titre de recette d'un montant équivalent à la mise en jeu de la garantie d'emprunt a été émis par la commune à l'encontre de la société AGRI-SERVICE.

Ce titre n'ayant pu être recouvré, Monsieur le Trésorier Principal demande à procéder à son admission en non valeur. En conséquence, il est proposé au conseil de procéder à l'admission en non valeur de la somme de 49 066,86 euros.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **8. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux résultant notamment d'avancements de grade, de promotions internes, de mobilités ou de postes supplémentaires. Cette liste compte 27,5 créations et 9,8714 suppressions équivalent temps complet.

Le conseil est également appelé à valider le tableau des effectifs qui fait apparaître 1 197 postes ouverts, soit 1 149,62 postes équivalent temps complet.

**M. VIOLAIN** précise la répartition des postes du tableau des effectifs :

- 1 054 postes de titulaires
- 19 postes de contractuels
- 2 emplois spécifiques (professeurs)
- 3 postes de collaborateurs de cabinet
- 120 postes de titulaires à temps non complet
- 1 poste contractuel et 1 chargé de cours

La précarité, souvent évoquée, fait l'objet d'un recensement permanent. 199 personnes en situation de précarité ont été identifiées, dont 123 pour lesquelles il existe une possibilité de solution, réparties ainsi : 74 agents non titulaires et 49 titulaires de postes à temps non complet. Parmi ces personnes, 76 ne sont pas titularisables ou ne souhaitent pas travailler davantage. Il y a donc encore 30 situations à régler et les efforts se poursuivent pour y parvenir.

**QUESTION ADOPTEE PAR :**  
**33 POUR**  
**5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR**

## **9. Personnel municipal – Recrutement de 3 agents contractuels**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil d'approuver le recrutement de 3 agents contractuels sur les postes :

- d'attaché de presse au service Relations presse, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. La rémunération de l'agent, qui relève de la catégorie A, correspond à l'indice brut 588 (majoré 496).
- d'ingénieur chargé de la mission Prospective au sein du SPOT (Stratégie, Prospective, Observation du Territoire), pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. La rémunération de l'agent de catégorie A sera calculée sur la base de l'indice brut 492 (majoré 425).
- de responsable de l'Ecole d'art municipale, pour une durée de trois ans à compter du 16 avril 2007. La rémunération de l'agent, qui relève de la catégorie A, correspond à l'indice brut 499 (majoré 430).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **10. Personnel municipal – Renouvellement de mises à disposition d'agents municipaux**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le renouvellement, pour trois ans, de la mise à disposition d'agents municipaux auprès des associations suivantes :

<b>Grades</b>	<b>Pourcentage de mise à disposition</b>	<b>Association</b>	<b>Date de renouvellement</b>	<b>Echéance</b>
Agent de catégorie B	50 %	FCY Rugby	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie B	50 %	ESO Tennis de table	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie B	50 %	Athlétic Club	01/04/2007	31/03/2010
Agent de catégorie C	10 %	La Roche sur Yon Vendée Cyclisme	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	COSeL	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	COSeL	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	Fuzz'Yon	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	50 %	CDMOT	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	Association de la maison de quartier des Pyramides	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	Tennis Entente Yonnaise	01/03/2007	28/02/2010
Agent de catégorie C	100 %	Tennis Entente Yonnaise	20/03/2007	19/03/2010
Agent de catégorie C	100 %	AEIN	01/05/2007	30/04/2010

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Le conseil est appelé à approuver la liste des logements de fonction accordés à des fonctionnaires territoriaux, à savoir :

- 7 logements par nécessité absolue de service,
- 3 logements par utilité de service.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12. Mandats spéciaux pour les élus municipaux**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **13. Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Il est proposé d'attribuer à Gérard COUTANT, devenu conseiller municipal suite à la démission de Marie-Sabine CAILLETEAU, l'indemnité de conseiller municipal délégué.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **14. Commissions municipales – Modifications**

*Rapporteur : Pierre REGNAULT*

Les modifications suivantes sont proposées :

- Jacques AUXIETTE devient membre de la commission 2 (Economie, emploi, insertion, finances, personnel, administration générale) ;
- Gérard COUTANT devient membre de la commission 1 (Aménagement du territoire, urbanisme, déplacements, environnement, espace rural).

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **15. Désignation des délégués représentant la ville au syndicat yonnais d'énergie et d'équipement**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Il est proposé, comme délégués titulaires : Charles BOURGOIN et Gérard COUTANT, et comme délégués suppléants : Joël SOULARD et Françoise GRIVEL..

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **44. Bourses « Ulysse » et « Découverte Europe » – Renouvellement du dispositif pour l'année 2007**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

Dans le cadre de son action internationale, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place deux dispositifs financiers d'aide à la réalisation de projets de jeunes à l'étranger :

- la bourse « Ulysse » (créée en 2002) : projets réalisés dans le monde entier ;
- la bourse « découverte Europe » (créée en 2004) : projets réalisés en Europe.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le renouvellement, pour 2007, de ces deux dispositifs et d'arrêter l'enveloppe financière globale qui y sera consacrée à 11 000 €.

Projection d'un film réalisé par un groupe de jeunes.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Monsieur le Maire** suspend la séance à 20 h 40.

La séance reprend à 21 h 25.

### **16. Acquisition d'une maison à M. et Mme DEMEE – Rue Auguste Lansier**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la maison de Monsieur et Madame DEMEE, rue Lansier, pour un coût de 231 400 € (dont 7 945,47 € de frais de négociation pour l'étude notariale TEFFAUD-MAROC). Cette propriété de 1 360 m<sup>2</sup> se situe dans le périmètre de la ZAC Leclerc.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **17. Acquisition d'une maison à Mme GABORIEAU – Impasse de la Brasserie**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition de la propriété de Madame GABORIEAU d'une contenance de 485 m<sup>2</sup>, impasse de la Brasserie. Cette acquisition s'inscrit dans le projet de requalification urbaine du quartier autour de la place de Coubertin, avec la perspective d'y opérer le transfert de la maison de quartier du Pont Morineau. Le coût de l'acquisition est de 146 280 €, dont 8 280 € de frais de négociation pour l'agence VENDEE IMMOBILIER.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **18. Acquisition d'un terrain à M. DRAPEAU – Rue du Dr René Cullère**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à Monsieur DRAPEAU d'un terrain de 281 m<sup>2</sup> attenant au complexe municipal piscine-patinoire Arago. Cette acquisition, d'un montant de 29 800 € (dont 4 800 € de frais de négociation pour l'agence MARINE IMMOBILIER), permettra la réalisation d'un espace vert public.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **19. Acquisition d'un terrain à la société AAP PROMOTION – Rue des Poilus**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition du terrain de 603 m<sup>2</sup> de la société AAP PROMOTION situé rue des Poilus. Ce terrain aura vocation à permettre l'aménagement d'un espace vert public de quartier pour la valorisation et l'ouverture d'un accès aux remparts, en contrebas de la Cité administrative, dans le cadre des réflexions du projet Pentagone 2020. Le montant de l'acquisition est fixé à 150 000 €, incluant le préjudice financier de la société AAP PROMOTION qui a renoncé à son projet de construction sur cette parcelle.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **20. Acquisition d'une emprise foncière à M. et Mme ARNAUD – Rue de la Loge**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition gratuite d'une emprise foncière d'environ 20 m<sup>2</sup> en saillie de l'alignement de la rue de la Loge, au droit de la propriété de Monsieur et Madame ARNAUD. La Ville prend à sa charge les frais de reconstitution de clôture (estimés à 2 000 €).

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **21. Acquisition d'une propriété à M. et Mme ARNAUD – Rue Jacques Cartier**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition à M. et Mme ARNAUD d'une propriété d'une contenance totale de 481 m<sup>2</sup> située rue Jacques Cartier, dans le périmètre du projet ANRU (quartier des Forges). Le coût de cette acquisition est fixé à 195 000 € (frais d'agence à hauteur de 12 000 € inclus).

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22. Acquisition de terrains à M. GIRARD – Route de Mouilleron**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville souhaite acquérir deux terrains appartenant à M. GIRARD, route de Mouilleron. Il est en effet prévu de réaliser la desserte du secteur de la Maison Neuve des Landes sur l'emprise foncière incluant ces terrains.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette acquisition de deux terrains d'une contenance totale de 2 929 m<sup>2</sup> pour un montant de 110 215 € majoré d'une indemnité de emploi de 16 532 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **23. Cession d'un terrain à M. DUCEUX – Lieudit Moulin Neuf**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

M. DUCEUX est propriétaire d'une maison, lieudit Moulin Neuf. Il a sollicité la Ville pour acquérir une parcelle de 50 m<sup>2</sup> située en façade de sa maison. Cette parcelle étant intégrée de fait dans la propriété de M. DUCEUX depuis plusieurs années et ne présentant pas d'intérêt pour la Ville, il est proposé au conseil municipal de la céder pour 300 euros net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **24. Cession d'un terrain à l'OPDHLM de la Vendée – Chemin des Amoureux**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

L'OPDHLM de la Vendée est propriétaire d'un immeuble à l'angle de l'impasse Belin et du chemin des Amoureux. L'Office a sollicité la Ville pour acquérir le délaissé de terrain communal situé en retrait de l'alignement du chemin des Amoureux. Il est proposé au conseil de céder gratuitement ce terrain de 52 m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **25. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2006**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

En application de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2006 par la Ville. Le montant hors frais des acquisitions s'élève à 2 017 957,88 € dont 450,00 € en valeur acquise gratuitement, et celui des cessions à 2 947 827,42 € dont 483 500 € en valeur cédée gratuitement.

Au cours de l'année 2006, un bail emphytéotique a été régularisé par la Ville pour une valeur vénale totale de l'assiette immobilière de 140 000 € et des servitudes pour une valeur vénale de l'assiette immobilière de 840 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **26. Action façades : périmètre d'intervention**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le nouveau Programme Local de l'Habitat (2007-2012) prévoit trois orientations principales : garantir un logement pour tous, améliorer la mixité de l'habitat, dans une logique d'aménagement du territoire, et la définition d'une politique d'économies d'énergie. Les communes membres de la Communauté de Communes du Pays Yonnais ont ainsi la possibilité d'étendre leur périmètre de l'action façades et de définir un périmètre renforcé.

La commune de La Roche-sur-Yon portant un intérêt tout particulier à la qualité du cadre de vie de sa population, a décidé, par délibération lors du conseil municipal en date du 13 décembre 2006, d'étendre le périmètre de l'action façades afin d'améliorer la perception et la qualité de certains quartiers et secteurs de la ville, et de définir un périmètre renforcé pour lequel la Communauté de Communes du Pays Yonnais accordera une prime renforcée. Elle propose aujourd'hui d'étendre le périmètre de l'action façades au « quartier fleuri ».

**M. DAVID** fait l'intervention suivante :

« Nous approuvons bien entendu toutes propositions de la Ville de La Roche-sur-Yon qui permette la réalisation des trois orientations du nouveau Programme local de l'habitat, et notamment :

- la garantie d'accès à un logement pour tous, de préférence salubre, décent, respectueux des économies d'énergie ;
- l'amélioration de la mixité de l'habitat dans une logique d'aménagement du territoire.

Je n'ignore pas que ces compétences sont désormais dévolues à la Communauté de Communes du Pays Yonnais. Cependant, je remarque et m'en étonne, en quoi l'extension du périmètre de l'action « Façades » et la définition du périmètre renforcé en délibéré ce soir permettent-elles de garantir un logement pour tous ? »

**Monsieur le Maire** indique qu'il sera procédé à la rectification du rapport.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **27. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- un permis de construire dans le cadre de la construction d'un local technique pour la filtration des bassins de la piscine Arago ;
- un permis de construire pour la création d'un local de rangement et la modification des façades de la salle des fêtes du Bourg, dans le cadre de la réhabilitation de cet équipement ;
- un permis de démolir pour deux maisons situées rue Gutenberg ;
- une déclaration de travaux pour le réaménagement de l'accueil de l'hôtel de ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **28. Convention de transfert dans le domaine public communal des équipements et espaces communs du lotissement de La Maronnière**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SAEML ORYON envisage de lotir un terrain de 5,1 hectares à La Maronnière. Ce lotissement est destiné à recevoir 54 lots maximum à usage d'habitation. Il est proposé au conseil municipal :

- de se prononcer sur le principe du classement dans le domaine public communal, une fois les travaux complémentaires achevés, des équipements communs comportant notamment la voirie et les réseaux divers à l'exception des réseaux EDF-GDF, téléphone et réseau câblé TV qui resteront de la compétence des concessionnaires ou sociétés correspondants.
- d'autoriser la signature de la convention de transfert.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **29. Pôle d'échanges multimodal de la gare SNCF – Protocole d'accord pour le financement de la phase 1**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville de La Roche-sur-Yon, en partenariat avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, la Communauté de Communes du Pays Yonnais, la SNCF et RFF, a fait réaliser une étude de faisabilité sur la base des objectifs principaux suivants :

- renforcement des transports en commun dans les quartiers ;
- accroissement des possibilités de mobilités à toutes les échelles (articulation urbain/rural/régional) ;
- accompagnement de l'électrification de la ligne Nantes/Les Sables d'Olonne ;
- requalification urbaine.

Cette étude de faisabilité a permis de définir le programme fonctionnel (en terme de déplacements) du PEM (pôle d'échanges multimodal) de La Roche-sur-Yon, programme validé par les différents partenaires lors du comité de pilotage du 3 février 2006.

Cependant, pour permettre de répondre à l'objectif de « requalification urbaine », en cohérence avec l'étude Pentagone 2006-2020 portée par la Ville de La Roche-sur-Yon, il est apparu la nécessité de dissocier le projet en deux phases opérationnelles :

### **PHASE 1 : Electrification de la ligne Nantes/Les Sables d'Olonne : réalisée pour fin 2008**

- Réaménagement du bâtiment Voyageurs
- Construction d'une passerelle
- Aménagements côté Ouest, boulevard Leclerc : parkings et abords
- Acquisition du foncier côté Ouest, boulevard Leclerc
- Reconstitution de la zone fret côté Ouest, boulevard Leclerc

### **PHASE 2 : Intermodalité et aménagements urbains : réalisée pour fin 2010**

- Gare routière pour cars interurbains
- Parvis de la gare SNCF
- Boulevard Louis Blanc et giratoire Manuel
- Parkings Louis Blanc
- Foncier
- Reconstitutions et démolitions

Il est proposé au conseil d'approuver ce phasage et la conclusion d'un protocole d'accord pour le financement de la phase 1 entre tous les partenaires, la participation financière de la Ville se montant à 2 079 460 euros soit 44 % du coût de cette phase.

**M. CAILLAUD** souhaite connaître la teneur du projet de conservation de la passerelle et sa localisation future, ainsi qu'annoncé lors des vœux par Monsieur le Maire.

**M. NARIOO**, appuyant les propos de Monsieur le Maire, précise que celui-ci a été très clair : une étude est en cours pour que soit envisagée ou non la conservation d'une partie de cet ouvrage. Celui-ci est effectivement atteint à cœur et rien ne se fera sans un diagnostic sûr et une estimation précise du coût d'une telle opération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **30. Pôle d'échanges scolaires Nord – Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

En complément du pôle d'échanges multimodal de la gare, le Département de la Vendée a décidé de créer des pôles d'échanges scolaires au Nord et au Sud de la ville, avec comme objectifs, la sécurisation des différents flux cars/bus/piétons et l'optimisation de la circulation des cars en centre ville de La Roche-sur-Yon.

Le conseil municipal se propose de verser au Département une participation financière de 220 925 € pour la réalisation d'un pôle d'échanges scolaires Nord, au titre des fonctions « parc relais » et « création d'arrêt de bus ».

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **31. Desserte du quartier de La Maison Neuve des Landes – Demande d'enquêtes conjointes, parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé d'ouvrir à l'urbanisation le quartier de La Maison Neuve des Landes. Celui-ci, positionné au Nord du contournement de la ville (RD 160), nécessite la réalisation d'infrastructures nouvelles pour être desservi convenablement.

Ces infrastructures sont dimensionnées afin de permettre une desserte par les transports en commun et les vélos dans des conditions optimales. Elles permettent aussi une desserte par véhicules légers dans des conditions satisfaisantes.

Afin d'évaluer l'impact de ces nouvelles infrastructures de façon objective et en concertation avec les riverains, il est proposé de demander à Monsieur le Préfet de la Vendée de lancer la procédure d'enquête conjointe (parcellaire et préalable à la déclaration d'utilité publique) pour ce projet.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **32. Réalisation par la Ville d'ouvrages de voirie sur le domaine public départemental – Giratoires Briand/Angleterre et Salengro/Maison Neuve – Conventions entre le Département de la Vendée et la Ville**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La loi de finances pour 2004 a rendu éligible au FCTVA les dépenses réalisées par une collectivité locale sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une autre collectivité. Cette loi prévoit une dérogation au principe de propriété, puisqu'elle permet d'attribuer le FCTVA au titre des dépenses d'investissements réalisées par les collectivités territoriales sur le domaine public d'une autre collectivité territoriale.

La Ville se propose de réaliser sur le domaine public départemental les opérations suivantes :

- giratoire Briand/Angleterre – RD 760
- giratoire Salengro/Maison Neuve – RD 760

Le conseil est appelé à autoriser la conclusion de conventions entre le Département et la Ville pour finaliser les projets.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **33. Aménagement quartier ZAC Zola – Phase 3 – Aménagement de la voirie – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Zola, une opération d'aménagement de la voirie est lancée. Dans un premier temps, ces travaux concernent la rue Flaubert, l'allée Flaubert et le début de la rue Zola, et a pour objectif de permettre l'arrivée des premiers habitants de la zone. La Ville a donc lancé un appel d'offres ouvert. La commission d'appel d'offres, le 19 janvier 2007, a retenu l'entreprise SACER ATLANTIQUE pour un montant de 413 953,19 € HT. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **34. Réhabilitation du centre de loisirs GOLLY – Marchés négociés – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Françoise CARITAN*

Des travaux de rénovation du centre de loisirs Golly s'avérant nécessaires, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Le conseil municipal, dans sa séance du 13 décembre 2006, a autorisé la signature de 12 lots, 3 autres ayant été déclarés infructueux.

Ces trois lots ont donc fait l'objet d'une procédure négociée. La commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2007 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	Gros œuvre – Démolition	BRUNET	28 646,59
2	Menuiseries alu – Brise soleil – Pergolas	SERRURERIE LUÇONNAISE	185 673,51

Le lot 3 « Menuiseries bois – Cloisonnements » fera l'objet d'une procédure adaptée.

Le conseil est appelé à approuver la signature de ces marchés.

**F. CARITAN** apporte une précision quant à l'objet du présent rapport : il s'agit bien d'une réhabilitation de la totalité de l'équipement.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **35. Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales – Boulevard Pierre et Marie Curie (tranche 2) – Programme 2007 – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Afin de s'assurer de l'état de fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé une inspection caméra de ses réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du boulevard Pierre et Marie Curie dans son tronçon allant de la rue De Lattre de Tassigny à la place de la Liberté. Celle-ci a montré la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'eaux pluviales ainsi qu'une reprise de la voirie dans cette rue.

Une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et de la voirie a donc été lancée.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés suivants :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT
1	Réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	ASA TP / Télérep La Ferrière	218 622,00
2	Voirie	BRETHOME La Roche-sur-Yon	124 460,00

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **36. Fourniture de vêtements de travail et de chaussures – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture de vêtements de travail et chaussures pour les agents municipaux. Les marchés à bons de commande seront passés pour une durée d'un an renouvelable trois fois. La commission d'appel d'offres du 12 janvier 2007 a retenu les entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	MINI € TTC	MAXI € TTC	ENTREPRISE
1	Chaussures de sécurité	15 000	60 000	COFITEC SAS (La Roche-sur-Yon)
2	Vêtements de dessus – haute visibilité	6 000	24 000	COFITEC SAS (La Roche-sur-Yon)
3	Vêtements de travail pour le CTM	10 000	40 000	COFITEC SAS (La Roche-sur-Yon)
4	Vêtements de dessous – tee-shirt	1 500	6 000	FIGOMEX (St Herblain)
5	Vêtements de corps – sweat	2 000	8 000	FIGOMEX (St Herblain)
6	Vêtements de classe II	3 000	12 000	COFITEC SAS (La Roche-sur-Yon)

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### **37. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Conformément à l'article 8 de la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres.

Les projets d'avenants examinés par la commission d'appel d'offres du 19 janvier 2007 sont présentés sur le tableau suivant. Par ailleurs, il est proposé de rectifier une erreur matérielle de transcription d'un avenant présenté au conseil lors de sa séance du 13 décembre 2006, dont le montant a été annoncé en TTC alors qu'il était en HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €H.T.	Montant de l'avenant €H.T.	OBJET
Maintenance et suivi du logiciel CIVIL FINANCES	Marché N° 06-221  Société <b>CIRIL SAS</b> 20, rue Louis Guérin BP2074 69603 VILLEURBANNE cedex 20	7 783.17 €HT/an	<b>764.79 €</b>  <b>ramené à 914.69 €</b>	Par délibération du 20 septembre 2006, un marché de maintenance a été conclu pour la maintenance du logiciel CIVIL Finances. Suite à l'acquisition du module « Bon de Commande » du logiciel Civil-Finances fin 2005, il convient d'assurer la maintenance de ce module à compter du 01-janvier 2007. <b>Le montant annoncé lors du conseil municipal du 13 décembre 2006 été présenté en TTC alors qu'il était en réalité en HT.</b>

### Commission d'appel d'offres du 19 janvier 2007

OPERATION : Audit des Délégations de Services Publics sur la production et distribution d'eau potable et la collecte et dépollution des eaux usées (Tranche Ferme) et assistance à maîtrise d'ouvrage (Tranche conditionnelle)				
N° Marché et Titulaire	Montant initial €HT	Montant de l'avenant €HT	OBJET	
Marché N° 04-098 Lot 1 : production et distribution d'eau potable  BETURE CEREC Remplacé par <b>PÔYRY</b> ZI République II 11, rue des Imprimeurs 86000 POITIERS	Tranche ferme : - Audit technique et financier du contrat de DSP (Phase N°1) - Etude des différents modes de gestion du SP (Phase N°2)	<b>18 850.00</b>	<b>11 860.00</b>	Prise en compte du changement de dénomination du titulaire (même groupe), affermissement de la tranche conditionnelle, définition des modalités d'exécution consécutives aux résultats de la tranche ferme, réalisation de prestations complémentaires concernant l'hypothèse d'un passage en régie ou en prestation de service pour disposer de l'ensemble des éléments pour déterminer le mode de gestion à l'issue de la D.S.P. en cours, et prolongation de délai d'exécution.
	Tranche conditionnelle : - Elaboration d'un cahier des charges (Phase N°3) - Assistance à maîtrise d'ouvrage (Phase N°4)	<b>18 600.00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>37 450.00</b>		
Marché N° 04-100 Lot 2 : collecte et dépollution des eaux usées  BETURE CEREC Remplacé par <b>PÔYRY</b> ZI République II 11, rue des Imprimeurs 86000 POITIERS	<u>Tranche ferme</u> : - Audit technique et financier du contrat de DSP (Phase N°1) - Etude des différents modes de gestion du SP (Phase N°2)	<b>18 850,00</b>	<b>11 860.00</b>	Prise en compte du changement de dénomination du titulaire (même groupe), affermissement de la tranche conditionnelle, définition des modalités d'exécution consécutives aux résultats de la tranche ferme, réalisation de prestations complémentaires concernant l'hypothèse d'un passage en régie ou en prestation de service pour disposer de l'ensemble des éléments pour déterminer le mode de gestion à l'issue de la D.S.P. en cours, et prolongation de délai d'exécution..
	Tranche conditionnelle : - Elaboration d'un cahier des charges (Phase N°3) - Assistance à maîtrise d'ouvrage (Phase N°4)	<b>18 600.00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>37 450.00</b>		

### **38. Convention Régionale d'Aménagement du Paysage et de l'Eau – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Le conseil est appelé à solliciter une subvention auprès de la Région dans le cadre du programme CRAPE (convention régionale d'aménagement du paysage et de l'eau) sur les opérations suivantes :

- étude de la biodiversité sur les espaces naturels majeurs de la commune de La Roche-sur-Yon : coût de l'opération 40 000 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 50 %.
- découverte de la nature du bocage yonnais : coût de l'opération 10 033 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 25 %.
- réhabilitation d'un lavoir à La Roche-sur-Yon : coût de l'opération 8 300 € HT, subvention sollicitée à hauteur de 50 %.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39. Sensibilisation à la biodiversité – Mise en place d'une signalétique sur les sites de Moulin Papon et du parc des Oudairies – Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

Le conseil est appelé à solliciter la participation financière de la Région dans le cadre d'un appel à projets sur la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité, pour la mise en place de signalétiques d'information et de sensibilisation sur les sites du parc des Oudairies et du lac de Moulin Papon. Le coût de cette opération est de 7 525 € HT pour une participation sollicitée à hauteur de 80 % auprès de la Région.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **40. Conseils de quartier – Mise à jour de la composition**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

La charte des conseils de quartier approuvée le 29 juin 2005 prévoit que l'échéance du mandat des conseillers de quartier sera fonction de celle de l'actuel mandat municipal. Depuis cette délibération, un certain nombre de départs (décès, démissions, déménagements) et de nouvelles candidatures sont survenus. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle composition des cinq conseils de quartier. (liste jointe en annexe)

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **41. Enveloppes de quartier - Opérations retenues au titre de l'année 2007**

*Rapporteur : Yannick HENRY*

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de reconduire, pour l'année 2007, l'opération « Enveloppes de quartier » et a, pour ce faire, inscrit à son budget une somme prévisionnelle de 365 837 € à répartir entre 12 quartiers.

Les réunions préliminaires se sont tenues du 19 septembre au 18 octobre 2006 avec les habitants des quartiers. Les choix ont été arrêtés, après chiffrage par les services, au cours d'une deuxième série de réunions qui se sont déroulées du 14 novembre au 21 décembre 2006.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des opérations de quartier (liste jointe en annexe).

**Y. HENRY**, après avoir rappelé que la Ville reconduit cette opération depuis 23 ans, fait le constat, comme bon nombre de ses collègues délégués de quartier, que les débats sont de plus en plus enrichissants et que l'intérêt est grandissant pour l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie. Ainsi, il donne exemple de la réunion du conseil du Bourg où, après un débat de qualité, 50 personnes ont pu trouver un terrain d'entente pour une répartition de crédits exemplaire sur des projets idéalement et judicieusement choisis. Il précise enfin que l'enveloppe rurale n'a pas disparu. La répartition est la suivante :

- Le Bourg : 11 000 € supplémentaires
- St André : 11 000 € supplémentaires

- Rivoli-Courtaisère : 5 000 € de plus
- Robrethères : 5 000 €

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 42. Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré 2007/2008 – Avis du conseil municipal sur les mesures proposées par l'Inspecteur d'académie

*Rapporteur : Patricia CEREJO*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les mesures de carte scolaire que l'Inspecteur d'académie envisage pour l'année 2007/2008 :

- une ouverture réservée concernant l'école maternelle du Moulin Rouge ;
- une fermeture concernant l'école maternelle Rivoli.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 43. Calendrier de l'action internationale – 1<sup>er</sup> semestre 2007

*Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU*

Le calendrier prévisionnel de l'action internationale pour le premier semestre 2007 retrace les projets d'accueils et de déplacements programmés pour les six premiers mois de l'année.

Ce calendrier est généré à la fois par le développement des activités de la Maison du Monde et des Citoyens, et notamment par la préparation, en partenariat avec les associations et les différents acteurs locaux, de la fête des Latitudes du 9 au 12 mai organisée sous le thème de l'Europe, mais aussi par le développement de relations d'entraide, de coopération et d'amitiés avec les villes jumelées et amies de La Roche-sur-Yon.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le programme prévisionnel de l'action internationale de la Ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007 et de prévoir l'inscription des dépenses correspondantes sur le budget primitif 2007.

**F. ORDONNEAU** après lecture du calendrier de l'action internationale, ajoute une mise au point sur les déclarations faites par Mme GALLOCHER et lui-même à propos de la manifestation de l'AVI (Association Vendée-Italie) retranscrites dans la presse. Il a été effectivement affirmé qu'il n'y avait pas de jumelage avec l'Italie, simplement parce que l'histoire de la ville ne l'avait pas justifié. Même si aucune procédure de rapprochement n'est envisagée, la Ville ne s'empêchera pas d'aider une association à développer ses actions d'échanges internationaux. A ce propos, il tient à souligner que l'AVI ne bénéficie d'aucun autre soutien que celui de la Ville.

**M. REMAUD** tient à saluer publiquement la contribution de F. ORDONNEAU à la réussite parfaite du Salon Charolais.

**M. RODDE** évoque le relâchement des liens de jumelage avec AFANDOU en Grèce et le rapprochement souhaité, parallèlement, avec la ville de THESSALONIQUE dont les caractéristiques urbaines rejoignent celles de La Roche-sur-Yon. Elle rappelle ensuite l'attente exprimée par la délégation chinoise de ZIBO d'obtenir un partenariat avec l'hôpital de La Roche-sur-Yon et notamment du service Oncologie qui a, semble-t-il, fait la meilleure impression aux participants.

**F. ORDONNEAU** précise l'environnement particulier du village d'Afandou, d'abord en jumelage avec la ville de Gummersbach et surtout en pleine restructuration politique.

#### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### 45. Echanges de jeunes avec ZIBO

*Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU*

Lors d'une mission en Chine en octobre 2005, à laquelle participait Pierre REGNAULT, maire de La Roche-sur-Yon, un accord de partenariat a été signé entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la ville chinoise de ZIBO dans lequel il a été convenu de développer les échanges de jeunes entre les deux villes, dans un but de découverte culturelle et linguistique mutuelle, et afin de renforcer les liens entre les habitants des deux villes.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce principe et d'autoriser les prises en charge financières nécessaires à la mise en œuvre des échanges programmés pour le 1<sup>er</sup> semestre de cette année.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **46. Adhésion de la Ville à l'association « Peuple et Culture »**

*Rapporteur : Danièle HILLIER*

La Charte de la vie associative, signée en avril 2004 par Monsieur le Maire, prévoyait, en contrepartie des engagements des associations, un soutien de la Ville à leurs actions. Dans le cadre de ce soutien, des formations seront proposées aux bénévoles associatifs à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. L'association « Peuple et Culture » contribue au soutien et au développement de la vie associative par la formation. Elle interviendra pour la Ville sur le module : « approche de la gestion et comptabilité associative ». Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à cette association pour un coût annuel de 15 €.

**G. COUTURIER** est persuadé que la formation des bénévoles est chose souhaitable, voire nécessaire. Il annonce malgré tout un vote défavorable de son groupe après constat, sur le site internet de l'association, objet du présent rapport, de la persistance d'un discours marxiste qu'il estime ne plus être d'actualité.

**D. HILLIER** rappelle que le cycle de formation dont il est question est l'étude de la comptabilité et doute que la comptabilité française puisse être qualifiée de « marxiste ».

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **47. Mise à disposition de salles municipales dans le cadre des élections politiques**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

Il est proposé au conseil de se prononcer sur la mise à disposition gratuite de salles municipales (maisons de quartier...) lors des campagnes électorales.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**G. COUTANT** inaugure sa délégation en proposant d'inscrire la Ville dans le dispositif, prévu le lendemain, d'éteindre l'ensemble des appareils électriques inutilisés entre 19 h 55 et 20 h. Il considère que la Ville doit être partenaire de ce geste symbolique visant à montrer que des économies d'énergie sont possibles.

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 3)**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**